

CHARTRE DU JOUEUR DU BCF



- Je dis « bonjour » quand j'arrive et « merci », « au revoir » quand je pars.
- J'arrive à l'heure pour les entrainements et les matchs
- Je suis en tenue de sport pour la séance, je viens avec des baskets propres et une gourde dans mon sac.
- Je ne dribble pas quand l'entraîneur parle et j'écoute les consignes qu'il me donne.
- Je préviens quand je suis absent
- Je respecte le matériel mis à disposition
- Après les entrainements et les matchs, je veille à ranger la salle ainsi que les vestiaires
- Je respecte les autres joueurs, débutants ou confirmés
- J'ai l'esprit d'équipe
- J'aide les nouveaux joueurs du club à s'intégrer quel que soit leur niveau
- Je respecte les arbitres et les joueurs adverses
- Je participe aux compétitions et manifestations organisées
- J'arbitre des matchs à l'entraînement et lors des matchs officiels des catégories inférieures
- J'aide à la table de marque pendant les matchs (chrono pour les U9 et U11, E-marque pour les plus grands)
- Je viens voir dès que je peux les matchs des autres équipes du club.
- **Je sais qu'en cas de faute technique, disqualifiante ou d'ouverture de dossier de discipline, tous les frais seront à ma charge. Je devrai également arbitrer un match pour le club à chaque faute technique ou anti-sportive.**

Pour que chaque match puisse avoir lieu, nous avons besoin de personnes licenciées pour tenir les postes suivants :

-  Un arbitre
-  Un Chronométrateur
-  Un Marqueur
-  Un Délégué de Club (+ 18 ans)
-  Un responsable buvette (licence pas obligatoire)

Afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui soient sollicitées, nous aimerions avoir pour chaque équipe 5 adultes licenciés et formés.

Définitions :

Le Chronométrateur : il assure le décompte des périodes de jeu, des intervalles de jeu et des temps-morts, ainsi que la gestion des demandes de temps-morts et remplacements.

Le Marqueur : Ses principales fonctions sont la tenue de la feuille de marque électronique et la manipulation de l'indicateur de possession alternée (flèche), la gestion des remplacements et des temps-morts.

Le Délégué de Club (+ 18 ans) : Ses missions sont l'accueil des officiels ; le contrôle des normes de sécurité ; s'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ; intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ; prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale ; prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans le vestiaire des officiels

Le Responsable buvette : Préparer, installer et vendre boissons, snacks et goodies avant, pendant et après le match. Nettoyer et ranger l'espace après le match.



Les bénéfices de chaque buvette servent à payer les frais d'arbitrage, le renouvellement des matériels sportifs et à permettre au club de participer financièrement aux sorties d'équipes : repas des tournois, sortie de fin d'année...

NOM et SIGNATURE DU JOUEUR

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL